

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VENDÔME

-----  
Siège social : 37 avenue Georges Clemenceau – BP 20107 – 41106 VENDÔME CEDEX  
-----



## Procès-verbal de la séance du conseil d'administration lundi 31 mars 2025 à 18h45 Salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme

Ce procès-verbal a été soumis à l'approbation du prochain conseil d'administration  
du mardi 22 avril 2025

^ ^ ^

### PROCÈS-VERBAL

Le lundi 31 mars 2025 à 18h45, les membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Vendôme (CCAS), se sont réunis salle des conseils, 37 avenue Georges Clemenceau à Vendôme, sur convocation adressée par Laurent Brillard, président, les 18 et 24 mars 2025, conformément à l'article R. 123-16 du code de l'action sociale et des familles, avec l'ordre du jour suivant :

#### SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE

- 1 Désignation du secrétaire de séance
- 2 Procès-verbal du mardi 4 mars 2025 - Approbation

#### STRATEGIE FINANCIERE

- 3 Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme - Budget primitif 2025
- 4 Etablissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis - Vote du budget prévisionnel 2025
- 5 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025
- 6 Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Affectation des résultats - Etat de réalisation des recettes et des dépenses 2023 (ERRD) par le Conseil départemental de Loir-et-Cher
- 7 Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Affectation des résultats 2023 du compte administratif par le Conseil départemental de Loir-et-Cher
- 8 Centre communal d'action sociale (CCAS) - Subvention 2025 à l'Amicale territoriale vendômoise

#### TARIFS

- 9 STRATEGIE FINANCIERE : Thés dansants - Tarifs des consommations à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025

^ ^ ^

#### Etaient présents :

Yolande MORALI  
Sylvie BONNET  
Alia HAMMOUDI

Patrick CALLU  
Jacques CARRILLAT  
Muguette SAILLARD

#### Absents :

Laurent BRILLARD  
Nicolas CAVARD  
Géraldine BEAURAIN

#### Absents ayant donné procuration :

Floriane BERTIN-DECROOQ donne procuration à Yolande MORALI  
Pierre FAUVINET donne procuration à Muguette SAILLARD

^ ^ ^

Yolande MORALI, Vice-présidente, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration du CCAS. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**1. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Désignation du secrétaire de séance**

Délibération n° CCD20250331-01	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSE :**

Conformément aux dispositions de l'article R. 123-23 du code de l'action sociale et des familles, le (la) directeur (rice) du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme assiste aux réunions du conseil d'administration et de sa commission permanente et en assure le secrétariat.

**VISA :**

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article R. 123-23.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé de prendre acte de la désignation de : Stéphanie Roux-Brindeau, directrice générale adjointe de Vendôme, secrétaire de séance.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**

**2. SECRETARIAT DE L'ASSEMBLEE : Procès-verbal du mardi 4 mars 2025 - Approbation**

Délibération n° CCD20250331-02	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSÉ :**

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du mardi 4 mars 2025 doit être approuvé par l'assemblée.

**VISA :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé d'approuver le procès-verbal du Conseil d'administration du mardi 4 mars 2025, transmis par voie dématérialisée le mardi 25 mars 2025.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**

### 3. STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme - Budget primitif 2025

Délégation n° CCD20250331-03	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

#### EXPOSE :

Suite aux orientations budgétaires qui ont fait l'objet d'un débat lors du conseil d'administration du 4 mars 2025 (délibération n° CCD20250304-06), le budget primitif 2025 du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme est arrêté ainsi qu'il suit :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

##### 1. Les recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
013 - atténuation de charges	1 684,53 €	8 321,95 €				
70 - Produits de services	916 077,46 €	990 116,39 €	871 982,53 €	1 321 103,00 €	1 137 455,90 €	1 329 990,00 €
74 - Dotations subventions et participations	1 038 150,00 €	697 018,00 €	703 848,83 €	31 368,00 €	12 221,00 €	278 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante					2 100,52 €	0,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 955 911,99 €</b>	<b>1 695 456,34 €</b>	<b>1 575 831,36 €</b>	<b>1 352 471,00 €</b>	<b>1 151 777,42 €</b>	<b>1 607 990,00 €</b>
76 - Produits financiers						0,00 €
77 - Produits exceptionnels	508,07 €		1 461 314,14 €		3 076,00 €	3 340,00 €
78 - Reprise de provision	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	598 554,98 €	598 540,00 €	461 140,00 €
<b>(A) Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 958 760,06 €</b>	<b>1 697 796,34 €</b>	<b>3 039 485,50 €</b>	<b>1 951 025,98 €</b>	<b>1 753 393,42 €</b>	<b>464 480,00 €</b>
042 - Amortissements						0,00 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
002 - Reports antérieurs N-1	67 491,28 €	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	517 749,02 €	0,00 €
<b>(B) TOTAL des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 026 251,34 €</b>	<b>1 708 899,03 €</b>	<b>3 221 586,13 €</b>	<b>2 468 775,00 €</b>	<b>2 271 142,44 €</b>	<b>2 072 470,00 €</b>

##### 2. Les dépenses de fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 145 833,93 €	1 047 745,36 €	737 049,02 €	1 232 979,00 €	1 042 464,22 €	1 383 585,00 €
012 - Charges de personnel	464 253,85 €	322 233,48 €	388 561,30 €	551 491,00 €	536 047,31 €	386 295,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	384 033,93 €	135 278,67 €	516 482,75 €	637 280,00 €	620 150,67 €	284 040,00 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>1 994 121,71 €</b>	<b>1 505 257,51 €</b>	<b>1 642 093,07 €</b>	<b>2 421 750,00 €</b>	<b>2 198 662,20 €</b>	<b>2 053 920,00 €</b>
66 - Charges financières						0,00 €
67 - charges spécifiques			73,00 €	509,00 €		1 000,00 €
68 - Charges exceptionnelles			1 045 000,00 €			0,00 €
<b>(C) Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 994 121,71 €</b>	<b>1 505 257,51 €</b>	<b>2 687 166,07 €</b>	<b>2 422 259,00 €</b>	<b>2 198 662,20 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
042 - Amortissements	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	16 516,00 €	15 461,59 €	17 550,00 €
023 - Virement à la section d'investissement				30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses ordre de fonctionnement</b>	<b>21 026,94 €</b>	<b>21 540,89 €</b>	<b>16 671,04 €</b>	<b>46 516,00 €</b>	<b>45 461,59 €</b>	<b>17 550,00 €</b>
002 - Reports antérieurs N-1						0,00 €
<b>(D) TOTAL</b>	<b>2 015 148,65 €</b>	<b>1 526 798,40 €</b>	<b>2 703 837,11 €</b>	<b>2 468 775,00 €</b>	<b>2 244 123,79 €</b>	<b>2 072 470,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes d'investissement :

RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
10222 - FCTVA	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>4 758,35 €</b>	<b>1 411,23 €</b>	<b>4 391,96 €</b>	<b>4 400,00 €</b>	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
165- Cautions		0,00 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
275 - Cautionnements versés					
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>30 000,00 €</b>	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
280500 : Concessions et droits similaires	7 127,40 €				
280411 : Amort. Subv. d'équipement	4 440,00 €	4 440,00 €			
2804181 : biens mobiliers matériels et études			5 240,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
28145 : Install. Générales agencements et aménag.					
281538 : Autres réseaux			987,58 €	988,00 €	990,00 €
28155 : install. Matériel et outillage techniques	987,58 €	987,58 €			
281785 : Matériel de téléphonie			2 677,37 €		
28181 : install. Générales agencements divers			930,64 €	935,00 €	1 610,00 €
281828 : matériel de transport	5 278,56 €	5 278,51 €			
281838 : Matériel de bureau et informatique	1 318,31 €	3 995,70 €	1 418,11 €	5 241,00 €	4 100,00 €
281848 : Mobilier	1 477,08 €	1 057,29 €	760,74 €	761,00 €	1 167,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	911,96 €	911,96 €	3 447,15 €	3 351,00 €	4 443,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>	<b>21 540,89 €</b>	<b>16 671,04 €</b>	<b>15 461,59 €</b>	<b>16 516,00 €</b>	<b>17 550,00 €</b>
<b>R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1</b>	<b>75 745,67 €</b>	<b>75 271,19 €</b>	<b>70 814,03 €</b>	<b>70 814,03 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 044,91 €</b>	<b>93 353,46 €</b>	<b>90 667,58 €</b>	<b>121 730,03 €</b>	<b>17 550,00 €</b>

2. Les dépenses d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
165- Cautions					
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
20411 - Subvention d'équipement		18 000,00 €			
2051 - Concessions et droits similaires				25 000,00 €	5 550,00 €
2181- Installations générales agencements			16 074,24 €	9 000,00 €	
21828 - Matériel de transport		1 742,64 €		50 000,00 €	
21838 - Matériel de bureau et informatique	26 773,72 €			5 000,00 €	2 000,00 €
21848 - Mobilier		1 306,57 €	10 357,49 €	8 000,00 €	5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations		1 490,22 €	54 866,93 €	24 730,03 €	5 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>26 773,72 €</b>	<b>22 539,43 €</b>	<b>81 298,66 €</b>	<b>121 730,03 €</b>	<b>17 550,00 €</b>
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
275 - Cautionnements versés					
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 773,72 €</b>	<b>22 539,43 €</b>	<b>81 298,66 €</b>	<b>121 730,03 €</b>	<b>17 550,00 €</b>

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° CCD20250304-06 du 4 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;  
Vu l'envoi aux administrateurs le 18 mars 2025 du projet de budget primitif 2025 et du rapport correspondant pour le conseil d'administration du 31 mars 2025.

**PROPOSITION :**

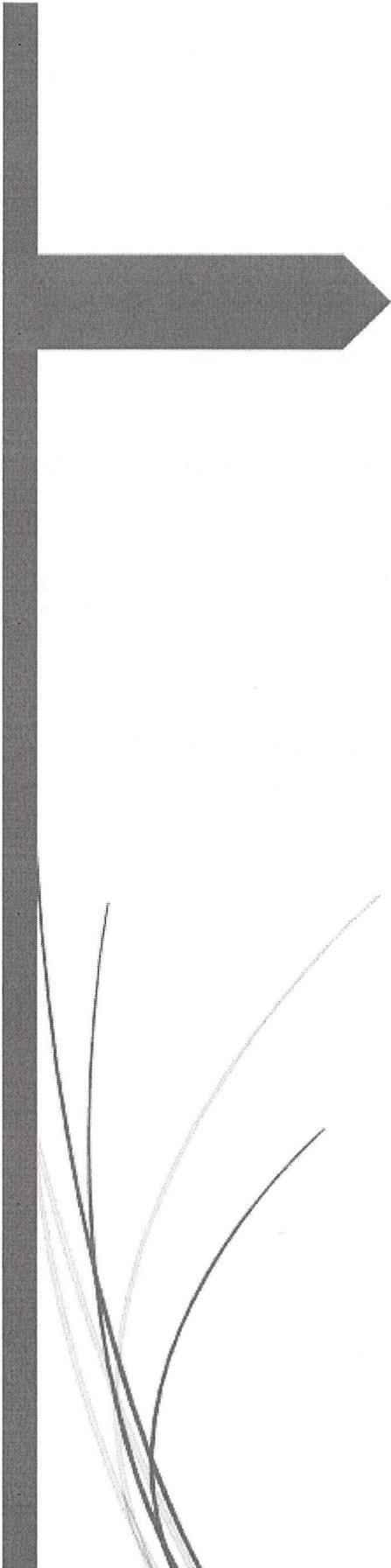
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget primitif 2025 en recettes et en dépenses par chapitre ;
- d'autoriser le président, conformément à l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) à procéder à des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  - fonctionnement : 7,5 % ;
  - investissement : 7,5 %.
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**



# Note synthétique présentation du budget primitif 2025

CCAS



**Table des matières**

INTRODUCTION.....	2
1. Présentation du CCAS .....	3
2. Présentation générale du budget .....	3
3. Section de fonctionnement .....	4
3.1. Les recettes de fonctionnement du budget principal .....	4
3.2. Les recettes des budgets annexes .....	5
3.3. Les dépenses de fonctionnement du budget principal.....	5
3.4. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes.....	8
4. Section d'investissement .....	8

## INTRODUCTION

L'article 107 de la loi Notre est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2025. Le débat d'orientation budgétaire (DOB) a démontré que le soutien financier de la commune est un atout pour le CCAS. Son soutien financier au CCAS lui permet de jouer son rôle de bouclier protecteur au service des personnes les plus fragiles.

Ce budget doit veiller à limiter l'augmentation du montant de la subvention de la ville sans remettre en cause les principaux axes d'interventions du CCAS.

### Nos objectifs :

Un des enjeux de l'année 2025 sera de retrouver un modèle économique permettant un retour à l'équilibre financier structurel pour les budgets annexes en 2025

- Accompagner les évolutions des organisations et fonctionnements de nos établissements
- Evaluer nos actions actuelles à l'égard des personnes âgées notamment celle liée à la lutte contre l'isolement
- Maitriser ses dépenses de fonctionnement en analysant les postes de dépenses pour rechercher des économies
- Améliorer le taux d'occupation des logements pour se faire il faut améliorer la communication et la visibilité de nos établissements dans le département (organisation de portes ouvertes, diffusion de flyers auprès de nos partenaires, présence sur les réseaux sociaux ...)
- Améliorer le taux d'occupation supérieur à 90% sur tous les établissements
- Politique environnementale sur la qualité de vie et de l'air ;
- Renforcement de la sécurisation des locaux ;
- Renforcer nos partenariats avec les établissements ou centres de santé sur le territoire
- Répondre aux besoins du territoire, étudier et renforcer l'offre de chambres d'EHAD en hébergement temporaire
- Rejoindre le GCSMS du Loir et Cher
- Optimisation et recherche de financement extérieur (appels à projets) ;
- Maintien des subventions aux associations ;
- Maitrise de la masse salariale en intégrant les revalorisations imposées ;
- Demander la transformation de l'offre de FAS en EAM

## 1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

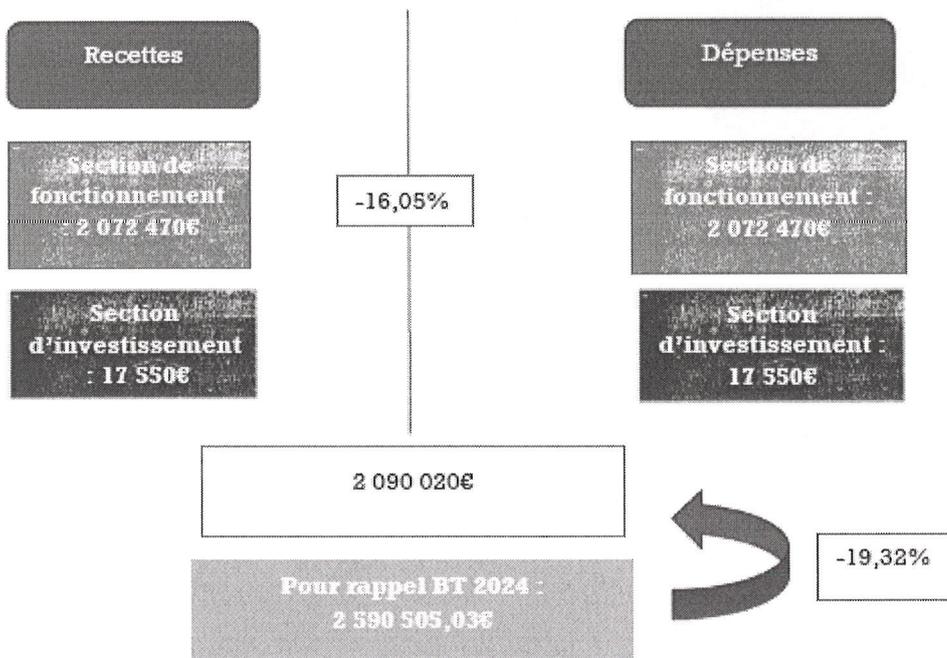
Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

## 2. Présentation générale du budget

Le budget primitif 2025 s'élève toutes sections confondues à 2 090 020€ contre 2 590 505,03€ au budget primitif 2024 (BP + DM) ce qui représente une baisse d'environ 19,32%.

Les grandes masses 2025 pour chaque section budgétaire sont les suivantes :

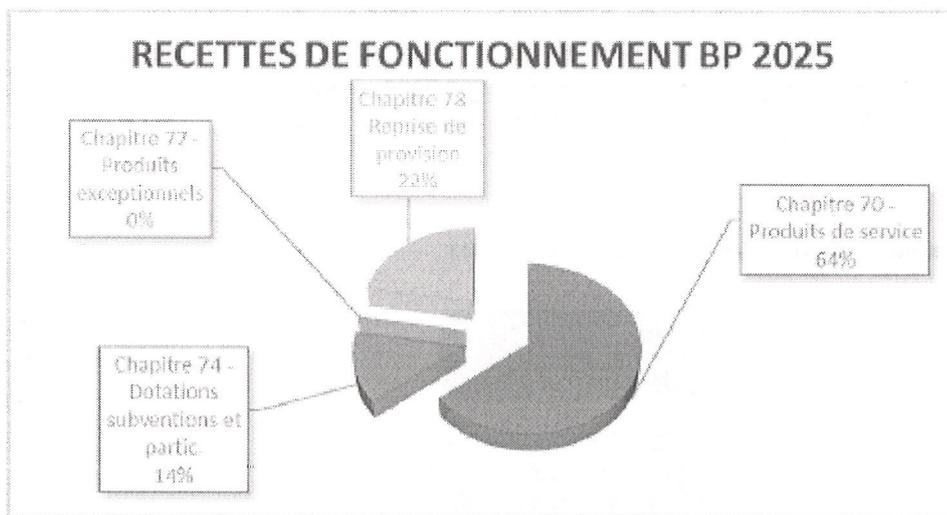


Le budget 2025 est présenté sans reprise de résultat.

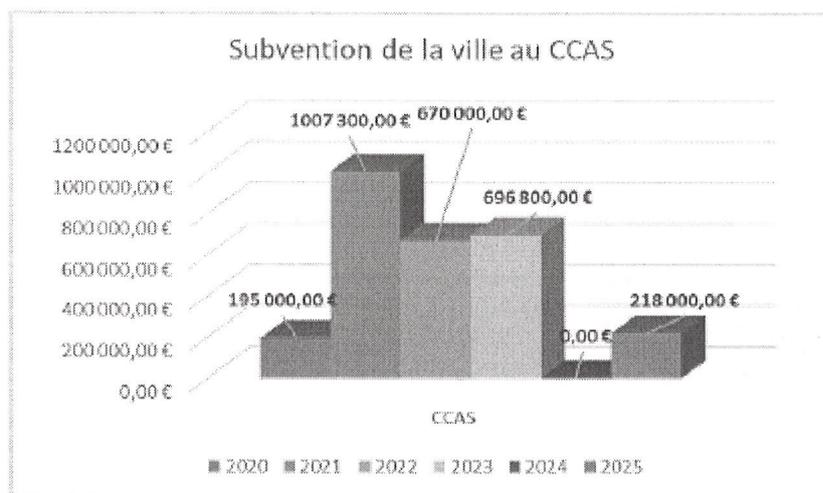
### 3. Section de fonctionnement

#### 3.1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

Recettes de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
013 - atténuation de charges	1 684,53 €	8 321,95 €				
70 - Produits de services	916 077,46 €	990 116,39 €	871 982,53 €	1 321 103,00 €	1 137 455,90 €	1 329 990,00 €
74 - Dotations subventions et participations	1 038 150,00 €	697 018,00 €	703 848,83 €	31 368,00 €	12 221,00 €	278 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante					2 100,52 €	0,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>1 955 911,99 €</b>	<b>1 695 456,34 €</b>	<b>1 575 831,36 €</b>	<b>1 352 471,00 €</b>	<b>1 151 777,42 €</b>	<b>1 607 990,00 €</b>
76 - Produits financiers						0,00 €
77 - Produits exceptionnels	508,07 €		1 461 314,14 €		3 076,00 €	3 340,00 €
78 - Reprise de provision	2 340,00 €	2 340,00 €	2 340,00 €	598 554,98 €	598 540,00 €	461 140,00 €
<b>(A) Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 958 760,06 €</b>	<b>1 697 796,34 €</b>	<b>3 039 485,50 €</b>	<b>1 951 025,98 €</b>	<b>1 753 393,42 €</b>	<b>464 480,00 €</b>
042 - Amortissements						0,00 €
<b>Sous total recettes d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
002 - Reports antérieurs N-1	67 491,28 €	11 102,69 €	182 100,63 €	517 749,02 €	517 749,02 €	0,00 €
<b>(B) TOTAL des Recettes de fonctionnement</b>	<b>2 026 251,34 €</b>	<b>1 708 899,03 €</b>	<b>3 221 586,13 €</b>	<b>2 468 775,00 €</b>	<b>2 271 142,44 €</b>	<b>2 072 470,00 €</b>



## Evolution du soutien financier de la ville au CCAS

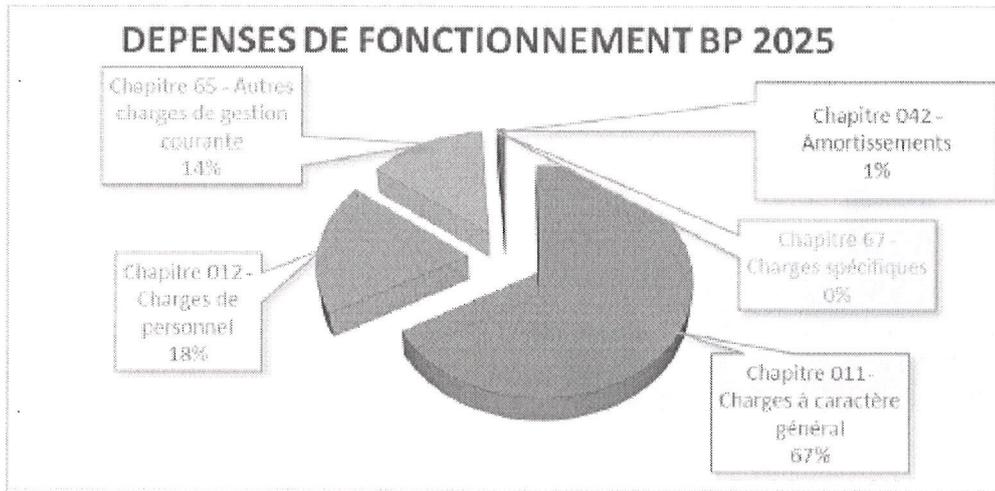


## 3.2. Les recettes des budgets annexes

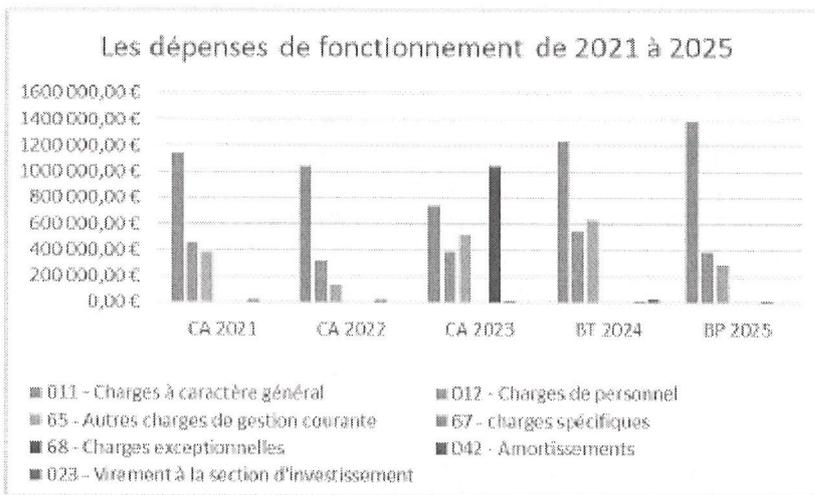
Budgets	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
EAM	378 226,93 €	385 274,12 €	387 832,86 €	499 168,43 €	443 945,00 €
EHPAD	2 802 900,44 €	2 358 238,52 €	3 173 564,86 €	3 082 698,60 €	2 997 012,09 €
FAS	592 508,57 €	620 679,46 €	613 492,21 €	703 834,05 €	709 240,00 €
Résidence autonomie	244 737,84 €	247 335,44 €	239 769,91 €	479 935,18 €	325 061,00 €

## 3.3. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

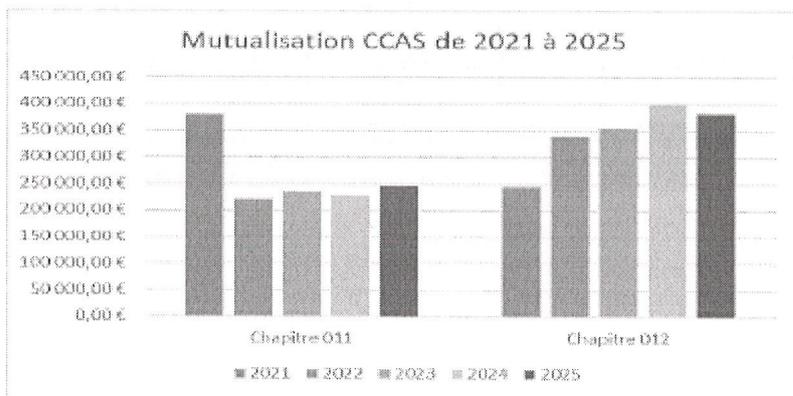
Dépenses de fonctionnement	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	CA Prév. 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général	1 145 833,93 €	1 047 745,36 €	737 049,02 €	1 232 979,00 €	1 042 464,22 €	1 383 585,00 €
012 - Charges de personnel	464 253,85 €	322 233,48 €	388 561,30 €	551 491,00 €	536 047,31 €	386 295,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	384 033,93 €	135 278,67 €	516 482,75 €	637 280,00 €	620 150,67 €	284 040,00 €
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>1 994 121,71 €</b>	<b>1 505 257,51 €</b>	<b>1 642 093,07 €</b>	<b>2 421 750,00 €</b>	<b>2 198 662,20 €</b>	<b>2 053 920,00 €</b>
66 - Charges financières						0,00 €
67 - charges spécifiques			73,00 €	509,00 €		1 000,00 €
68 - Charges exceptionnelles			1 045 000,00 €			0,00 €
<b>(C) Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1 994 121,71 €</b>	<b>1 505 257,51 €</b>	<b>2 687 166,07 €</b>	<b>2 422 259,00 €</b>	<b>2 198 662,20 €</b>	<b>1 000,00 €</b>
042 - Amortissements	21 026,94 €	21 540,89 €	16 671,04 €	16 516,00 €	15 461,59 €	17 550,00 €
023 - Virement à la section d'investissement				30 000,00 €	30 000,00 €	0,00 €
<b>Total dépenses ordre de fonctionnement</b>	<b>21 026,94 €</b>	<b>21 540,89 €</b>	<b>16 671,04 €</b>	<b>46 516,00 €</b>	<b>45 461,59 €</b>	<b>17 550,00 €</b>
002 - Reports antérieurs N-1						0,00 €
<b>(D) TOTAL</b>	<b>2 015 148,65 €</b>	<b>1 526 798,40 €</b>	<b>2 703 837,11 €</b>	<b>2 468 775,00 €</b>	<b>2 244 123,79 €</b>	<b>2 072 470,00 €</b>



Comparaison des dépenses de 2021 à 2025



Coût de la mutualisation du CCAS

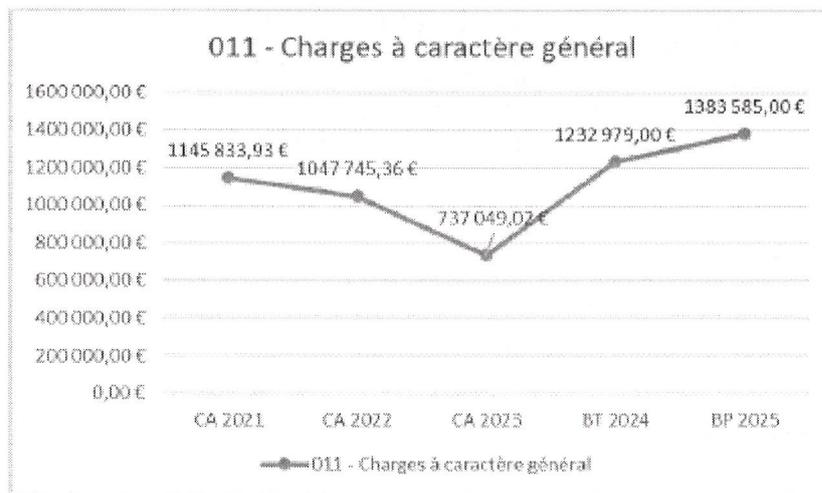


**Chapitre 011 – Charges à caractère général : 1 383 585€**

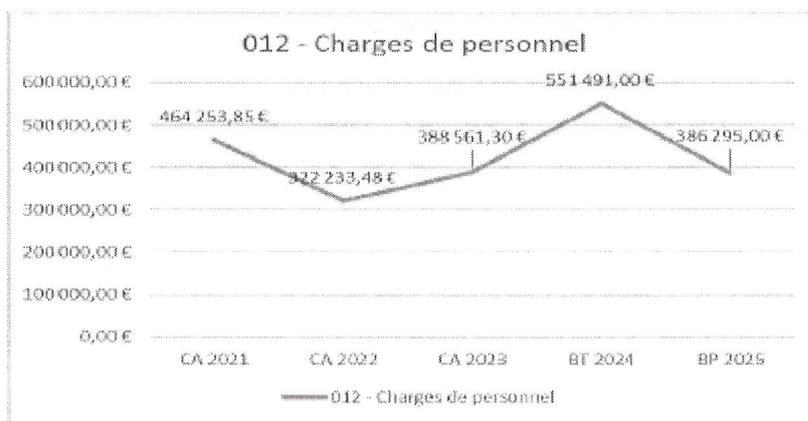
Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance...) ainsi que celles liées à l'activité (achats, petits équipements, alimentation et produits d'entretien et d'hygiène pour l'épicerie sociale).

Les charges à caractère général représentent 66.76% des dépenses réelles de fonctionnement.

Evolution du chapitre 011 :



Evolution du chapitre 012 :



Impact mutualisation sera affecté au budget supplémentaire.

## Chapitre 65 : Autres charges de gestion

Libellé	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
Aide autres secours	1 475,00 €	3 250,08 €	6 000,00 €	6 000,00 €
Subvention d'équilibre EHPAD	130 000,00 €	510 000,00 €	473 807,00 €	263 790,00 €
Subvention d'équilibre EHPA			143 223,00 €	
Subventions versées aux associations	3 194,67 €	2 923,67 €	14 250,00 €	14 250,00 €

## 3.4. Les dépenses de fonctionnement des budgets annexes

Budgets	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BT 2024	BP 2025
EAM	372 997,92 €	388 565,54 €	365 901,47 €	499 168,43 €	443 945,00 €
EHPAD	2 573 162,35 €	2 586 198,73 €	2 845 056,84 €	3 082 698,60 €	2 997 012,09 €
FAS	591 687,34 €	540 857,79 €	564 250,60 €	703 834,05 €	709 240,00 €
Résidence autonomie	246 430,78 €	291 218,90 €	333 836,11 €	479 935,18 €	325 061,00 €

## 4. Section d'investissement

La section d'investissement totalise 17 550€ en dépenses. Plusieurs investissements sont prévus :

- Rénovation des chambres pour plus d'attractivité
- Acquérir du matériel sur des bandes lumineuses au sol ou encore des systèmes anti-chute ; des lampes dédiées ;
- Etudier la mise en place d'une cloison amovible au sein de la salle à manger collective pour permettre d'avoir des espaces aménagés en fonction des besoins ;
- Acquisition de logiciel permettant de fluidifier les échanges entre les médecins, la pharmacie de la ville et la continuité des soins en interne, et ce en toute sécurité et garantissant la confidentialité des données
- Acquisition d'un nouveau logiciel de soins avec alerte sur l'iatrogénie et alerte sur les prescriptions trop longues
- Acquisition d'un logiciel qui permettra de fluidifier le circuit des médicaments et une meilleure traçabilité
- Acquérir de nouvelles tenues

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 10 - dotation, fonds divers et réserves	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
10222 - FCTVA	4 758,35 €	1 411,23 €	4 391,96 €	4 400,00 €	
<b>TOTAL CHAPITRE 10</b>	<b>4 758,35 €</b>	<b>1 411,23 €</b>	<b>4 391,96 €</b>	<b>4 400,00 €</b>	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
165 - Cautions		0,00 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.		
275 - Cautionnements versés					
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>		
<b>021 - Virement de la section de fonctionnement</b>				<b>30 000,00 €</b>	
Chapitre 040 - Chapitre d'ordre de transfert	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
280500 : Concessions et droits similaires	7 127,40 €				
280411 : Amort. Subv. d'équipement	4 440,00 €	4 440,00 €			
2804181 : biens mobiliers matériels et études			5 240,00 €	5 240,00 €	5 240,00 €
28145 : Install. Générales agencements et aménag.					
281538 : Autres réseaux			987,58 €	988,00 €	990,00 €
28155 : install. Matériel et outillage techniques	987,58 €	987,58 €			
281785 : Matériel de téléphonie			2 677,37 €		
28181 : Install. Générales agencements divers			930,64 €	935,00 €	1 610,00 €
281828 : matériel de transport	5 278,56 €	5 278,51 €			
281838 : Matériel de bureau et informatique	1 318,31 €	3 995,70 €	1 418,11 €	5 241,00 €	4 100,00 €
281848 : Mobilier	1 477,08 €	1 057,29 €	760,74 €	761,00 €	1 167,00 €
28188 : Autres immobilisations corporelles	911,96 €	911,96 €	3 447,15 €	3 351,00 €	4 443,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>	<b>21 540,89 €</b>	<b>16 671,04 €</b>	<b>15 461,59 €</b>	<b>16 516,00 €</b>	<b>17 550,00 €</b>
R001- Solde d'exécution positif reporté en N-1	75 745,67 €	75 271,19 €	70 814,03 €	70 814,03 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>102 044,91 €</b>	<b>93 353,46 €</b>	<b>90 667,58 €</b>	<b>121 730,03 €</b>	<b>17 550,00 €</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
165 - Cautions					
<b>TOTAL CHAPITRE 16</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
20411 - Subvention d'équipement		18 000,00 €			
2051 - Concessions et droits similaires				25 000,00 €	5 550,00 €
2181 - Installations générales agencements			16 074,24 €	9 000,00 €	
21828 - Matériel de transport		1 742,64 €		50 000,00 €	
21838 - Matériel de bureau et informatique	26 773,72 €			5 000,00 €	2 000,00 €
21848 - Mobilier		1 306,57 €	10 357,49 €	8 000,00 €	5 000,00 €
2188 - Autres immobilisations		1 490,22 €	54 866,93 €	24 730,03 €	5 000,00 €
<b>TOTAL CHAPITRE 21</b>	<b>26 773,72 €</b>	<b>22 539,43 €</b>	<b>81 298,66 €</b>	<b>121 730,03 €</b>	<b>17 550,00 €</b>
Chapitre 27 - Dépôts et cautionnements versés	CA 2022	CA 2023	CA 2024 Prév.	BT 2024	BP 2025
275 - Cautionnements versés					
<b>TOTAL CHAPITRE 27</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>26 773,72 €</b>	<b>22 539,43 €</b>	<b>81 298,66 €</b>	<b>121 730,03 €</b>	<b>17 550,00 €</b>

L'affectation du résultat du compte administratif 2024 aura lieu en juin et sera incluse dans le budget supplémentaire.

#### 4. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis - Vote du budget prévisionnel 2025

Délibération n° CCD20250331-04	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

#### EXPOSE :

Le budget prévisionnel 2025 de l'établissement hébergeant des personnes âgées (EHPA) Oasis se présente ainsi :

#### SECTION D'EXPLOITATION :

Recettes :

Groupe I – Produits de la tarification	150 000 €
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	174 561 €
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	500 €

**Soit un total de 325 061 €**

Dépenses :

Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	190 659 €
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	106 936 €
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	27 466 €

**Soit un total de 325 061 €**

#### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Ressources :

Cautions	10 000 €
Dotations aux amortissements des immobilisations	8 500 €

**Soit un total de ressources de 18 500 €**

Emplois :

Cautions	10 000 €
Dépenses d'équipement	8 500 €

**Soit un total de 18 500 €**

#### VISAS :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CCD20250304-06 du 4 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu l'envoi aux administrateurs le 18 mars 2025 du projet de budget primitif 2025 et du rapport correspondant pour le conseil d'administration du 31 mars 2025.

#### PROPOSITION :

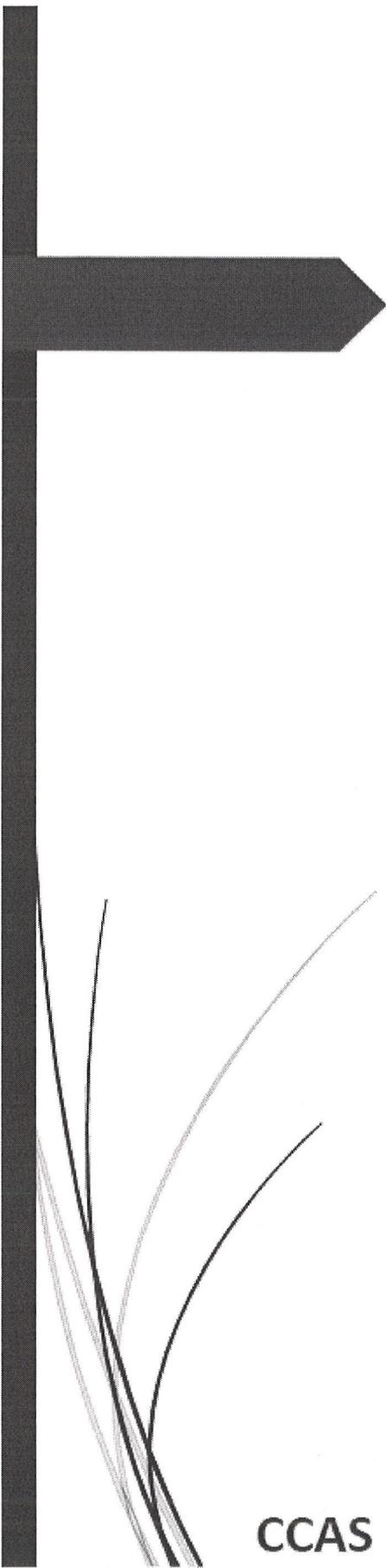
Il vous est proposé :

- d'adopter le budget prévisionnel 2025 par groupe fonctionnel ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### DÉCISION :

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**



# Budget Prévisionnel 2025 Résidence autonomie « Oasis »

Résidence autonomie « Oasis »  
37 Avenue Georges Clémenceau  
41100 VENDOME

**CCAS**



---

**SOMMAIRE**

**Table des matières**

1. Présentation du CCAS .....	2
2. Activité .....	2
3. Evolution de l'activité.....	2
4. Les recettes de fonctionnement.....	3
5. Les dépenses de fonctionnement.....	4
6. Section d'investissement .....	4
7. Calcul des tarifs.....	4

### 1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

### 2. Activité

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	Moyenne	BP Proposé 2025
Nbres de journées	7 212	8 030	6 204	7 149	7 320

### 3. Evolution de l'activité

L'activité de la résidence autonomie a évolué sur 2024. L'ouverture de 12 logements réservés pour l'habitat inclusif a eu lieu en juin 2024, qui a été transféré sur le budget du CCAS, puisque c'est le CCAS qui était porteur du projet.

L'évolution de l'activité sur la résidence autonomie a donc évolué et va se répartir de la manière suivante :

- 18 logements sont réservés à la résidence autonomie ;
- 1 logement occupé par l'Ordre de Malte ;
- 3 logements occupés par le CIAS pour des hébergements d'urgence dans le cadre des missions qui leur incombent.

Cette répartition des logements doit nous amène à revoir le taux d'occupation nous n'avons plus une capacité de 34 places mais de 22 places soit 64.70%. Nous retenons un taux d'occupation de 53% soit 6 570 journées pour l'année 2025.

En 2025, l'enveloppe budgétaire est reconduite nous permettant la réhabilitation de certains logements de l'Oasis mais également l'aménagement des espaces collectifs permettant de tisser des passerelles entre la Résidence autonomie, l'Habitat inclusif et nos autres entités. Il est toujours prévu la réalisation d'un projet intergénérationnel où l'ensemble des acteurs pourraient se regrouper dans un salon commun et partager des temps de convivialité.

---

Des travaux de réhabilitation énergétique sont à prévoir, dans le cadre de notre politique de réduction des coûts.

Dans l'uniformisation des outils informatiques, sur l'année 2025, nous allons investir un logiciel de soins qui va nous permettre un suivi du dossier résidents, de traçabilité du circuit du médicament, de la facturation par entités.

#### 4. Les recettes de fonctionnement

➤ Groupe I – Produits de tarification : 150 000€

Conformément à l'arrêté du 23 décembre 2024 relatif « aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées » ne peut augmenter de plus de 3.21% au cours de l'année 2025 par rapport à l'année précédente.

Avec 15 logements occupés au titre de la résidence autonomie, ce sont des recettes à hauteur de 150 000€ pour les locations en terme de recettes. L'augmentation des loyers représente 2.24% par rapport à N-1 pour tous les logements.

➤ Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation : 174 561€

- Le forfait repas : nous estimons 2 880 repas à 9,91€ soit arrondi à 28 540€
- Le forfait linge : 6 résidents donnent leurs linges à la blanchisserie à 2.62€ par jour soit arrondi à 5 754€
- Le forfait autonomie : CPOM et un avenant avec le conseil départemental. Pour 2024, l'enveloppe attribuée était de 14 227€, nous reconduisons le budget 2024 soit 14 000€.
- Une subvention d'équilibre a été inscrite à hauteur de 60 187€, dans l'attente de l'affectation du résultat.
- Les remboursements de charges locatives : 18 280€
- Indemnités d'occupation : 46 800€
- Les remboursements IJ : 1 000€

➤ Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables : 500 €

Des remboursements d'annulation de titres ont été budgétés pour un montant de 500€.

Le budget est proposé à hauteur de 325 061€ soit une baisse de 119 504€ (-26,88%) par rapport au budget 2024. Cette baisse est notamment dû à la création de l'habitat inclusif et d'un taux d'occupation trop faible.

5. Les dépenses de fonctionnement

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 190 659€

Ce groupe diminue de 10,56% par rapport au budget exécutoire de N-1.

Ce groupe recense les frais de gestion courante (électricité, gaz ...). Pour le compte 6287, il faut se référer aux tableaux des répartitions de charges CCAS.

- Groupe II – Dépenses afférentes aux personnels : 106 936€

Les dépenses diminuent d'environ 45% par rapport au budget 2024. Les dépenses de ce groupe représentent la masse salariale brute chargée. Aucune mesure nouvelle n'a été sollicitée. Cette diminution est due à un agent qui était payé par le CIAS et remboursé en partie par la résidence autonomie à hauteur de 48 000€. Cet agent est en retraite depuis la fin de l'année 2024.

- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 27 466€

Les dépenses s'élèvent à -8,79% par rapport au budget 2024. Les dépenses de ce groupe représentent essentiellement les frais de maintenance, assurances salariales et les dotations aux amortissements.

6. Section d'investissement

En recettes/Dépenses sont prévus 10 000€ en dépôt de garantie. En investissement, il est prévu 8 500€.

7. Calcul des tarifs

Proposition de l'établissement		
A	Total Charges Groupes I + II + III	325 061,00€
B	Produits en atténuation Total Groupe II + III	175 061,00€
C	Reprise sur le compte 111 – ESMS publics – (excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles)	
G	A – (B+C) = Dépenses nettes autorisées	150 000,00€
H	(+/-) Reprise de résultat compte 110 ou 119	
I	Dépenses refusées	
	Total à prendre en compte pour le calcul des tarifs = G-H+I	150 000,00€
	Nombre de journées	6 570
	Prix de journée moyen de l'année	22,83€

## 5. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2025

Délibération n° CCD20250331-05	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

### EXPOSÉ :

Le budget prévisionnel 2025 de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis s'établit de la façon suivante :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### Recettes :

- Groupe I – Produits de la tarification et assimilés .....	2 615 146,69 €
- Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation .....	377 757,40 €
- Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables .....	4 108,00 €
<b>Soit un total de .....</b>	<b>2 997 012,09 €</b>

#### Dépenses :

- Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante .....	519 649,23 €
- Groupe II – Dépenses afférentes au personnel .....	2 346 962,86 €
- Groupe III – Dépenses afférentes à la structure .....	130 400,00 €
<b>Soit un total de.....</b>	<b>2 997 012,09 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### Tableau de financement prévisionnel :

Tableau de financement prévisionnel				
Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	330 972,00 €	24 242,00 €
	<i>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</i>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,19 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €	9 600,00 €	
	<i>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	46 628,48 €	30 523,84 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<i>Titre 3 : Autres ressources :</i>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>429 075,13 €</b>	<b>376 712,03 €</b>	<b>59 242,00 €</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 808,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>429 075,13 €</b>	<b>376 712,03 €</b>	<b>63 050,00 €</b>

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<i>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</i>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	34 785,69 €	34 020,02 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<i>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</i>			
20	Immobilisations incorporelles			2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €	26 050,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 410,60 €		23 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	13 261,98 €	51 081,85 €	3 050,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<i>Titres 3 : Autres emplois :</i>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>52 458,27 €</b>	<b>85 101,87 €</b>	<b>63 050,00 €</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>376 616,86 €</b>	<b>291 610,16 €</b>	<b>0,00 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>429 075,13 €</b>	<b>376 712,03 €</b>	<b>63 050,00 €</b>

Le prix de journée hébergement facturé aux résidents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 est fixé conformément au taux d'augmentation maximum autorisé par arrêté ministériel de l'économie et des finances publié au journal officiel chaque fin d'année relatif au prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées.

L'augmentation pour l'année 2025 est de +3,84 %, soit un prix de journée fixée à 68,64 euros.

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CCD20250304-06 du 4 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 ;

Vu l'envoi aux administrateurs le 18 mars 2025 du projet de budget primitif 2025 et du rapport correspondant pour le conseil d'administration du 31 mars 2025.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver l'EPRD 2025 de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) la Clairière des Coutis proposé pour la section tarifaire hébergement, proposé à l'Agence régionale de santé (ARS) du Centre-Val de Loire pour la section tarifaire soin et proposé au Conseil départemental de Loir-et-Cher pour la section tarifaire dépendance ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**

2025

# Rapport budgétaire EPRD 2025

ETABLISSEMENT HEBERGEANT DES PERSONNES  
AGEES DEPENDANTES  
(EHPAD – LA CLAIRIERE DES COUTIS)



## Table des matières

1. Présentation du CCAS.....	2
2. Présentation de l'EHPAD de la Clairière des Coutis .....	2
3. Cadres budgétaires et annexes EPRD.....	2
4. Activité proposée .....	3
5. Evolution du GMP.....	3
6. Synthèse du budget global de fonctionnement.....	3
6.1. Les recettes de fonctionnement par section tarifaire.....	4
6.2. Les dépenses de fonctionnement par section tarifaire.....	6
7. Résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement .....	8
8. Le tableau de financement prévisionnel 2025 .....	8

## 1. Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Vendôme est l'organisme gestionnaire des quatre entités accueillants et recevant du public âgé dépendant, vieillissant ou en situation de handicap.

Le CCAS assure la gestion de toutes les activités collectives, de prévention auprès des personnes âgées de plus de 70 ans sur l'ensemble de la ville de Vendôme, dont notamment celles venant lutter contre l'isolement social.

Nos établissements disposent de leur propre budget annexe avec leurs propres réglementations comptables et financeurs (M22), il n'en demeure pas moins qu'ils relèvent du budget général du CCAS. Ainsi des relations financières existent entre ces différents budgets.

## 2. Présentation de l'EHPAD de la Clairière des Coutis

Un EHPAD est un établissement qui accueille des personnes âgées dépendantes.

Les missions principales de l'EHPAD :

- Assurer la sécurité et le bien-être des résidents : cela implique notamment de les aider dans les gestes du quotidien (toilette, habillage, repas) ;
- De surveiller leur état de santé et de leur prodiguer les soins médicaux nécessaires ;
- Favoriser le maintien de l'autonomie : des activités et animations sont proposées aux résidents pour les aider à conserver leurs capacités physiques et cognitives le plus longtemps possible ;
- Préserver le lien social : des espaces communs sont mis à disposition des résidents pour qu'ils puissent se retrouver et interagir entre eux. Des animations et des sorties sont également organisées pour rompre l'isolement ;
- Accompagner les familles : les familles des résidents sont également accompagnées par l'équipe de l'EHPAD, qui leur apporte des informations et du soutien

## 3. Cadres budgétaires et annexes EPRD

L'EPRD de la Clairière des COUTIS se compose des éléments suivants :

- Une annexe activité
- Un cadre EPRD complet
- Une annexe RH
- Une annexe financière
- Le présent rapport budgétaire

#### 4. Activité proposée

Le nombre de journées retenue par le conseil départemental pour 2025 est le suivant :

GIR 1 : 3 679 journées soit 11 résidents

GIR 2 : 5 887 journées soit 17 résidents

GIR 3 : 4 783 journées soit 14 résidents

GIR 4 : 4 783 journées soit 14 résidents

GIR 5 : 0 journées

GIR 6 : 368 journées soit 1 résident

Soit un total de 19 500 journées prévisionnelles avec un taux d'occupation de 95,40 %. La moyenne des 3 derniers exercices du taux d'occupation est de 93,47 %.

#### 5. Evolution du GMP

	2025	2024	2023
<b>GMP</b>	708,49	665,54	665,54

Le GMP a été validé par le médecin du Conseil Départemental le 17 mars 2022. (voir avec le conseil)

#### 6. Synthèse du budget global de fonctionnement

Globalement, le budget proposé 2025 s'établit de la façon suivante :

<b>Recettes</b>	<b>BP Proposé 2025</b>
Groupe I – Produits de la tarification et assimilés	2 615 146,69€
Groupe II – Autres produits relatifs à l'exploitation	377 757,40€
Groupe III – Produits financiers et produits non encaissables	4 108,00€
<b>TOTAL</b>	<b>2 997 012,09€</b>

<b>Dépenses</b>	<b>BP Proposé 2025</b>
Groupe I – Dépenses afférentes à l'exploitation courante	519 649,23€
Groupe II – Dépenses afférentes au personnel	2 346 962,86€
Groupe III – Dépenses afférentes à la structure	130 400€
<b>TOTAL</b>	<b>2 997 012,09€</b>

6.1. Les recettes de fonctionnement par section tarifaire➤ Section tarifaire Hébergement :

HEBERGEMENT	2020	2021	2022	2023	BP 2025
<b>Recettes</b>					
GI	1 123 900,00	1 054 900,00	1 073 959.64	1 134 973,36	1 294 341,23
GII	32 200,00	433 058,00	158 285.97	689 830,70	313 790.00
GIII	0,00	1 550,00	4 268.41	1 738.61	2 900.00
<b>Total</b>	<b>1 156 100,00</b>	<b>1 489 508,00</b>	<b>1 236 514.02</b>	<b>1 827 542,67</b>	<b>1 611 031,23</b>

Groupe I – Produits de tarification : 1 294 341,23€

- Produit à la charge du département :
  - o Personnes âgées – aide sociale moins de 60 ans : 97 610,13€
  - o Personnes handicapées – aide sociale moins de 60 ans : 78 088 ,10€
- Produit à la charge des résidents : 1 118 643,00€

Augmentation du prix de journée de 3,84% arrêté du 19 décembre 2024 relatif aux prix des prestations d'hébergement de certains établissements accueillant des personnes âgées soit un prix de journée 2025 s'élevant à 68,64€.

Il est précisé que l'établissement a signé une convention portant sur l'accueil de personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements non habilités pour 5 lits. Aujourd'hui, l'EHPAD accueille 9 résidents bénéficiant de l'aide sociale (recettes moyennes 56,30 € par jour et par résident selon le CD d'origine) .5 le sont au titre de l'aide sociale personnes âgées et les 4 autres au titre de l'aide sociale personnes handicapées.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 313 790€

Ce groupe comprend :

- Les recettes en atténuation : 50 000€
- Subvention d'équilibre : 263 790€

A défaut de ressources complémentaires et afin de garantir un prix de journée convenable notamment pour nos résidents vendômois les plus modestes. L'établissement bénéficiera d'une subvention via le CCAS d'un montant de 263 790€ pour équilibrer la section d'hébergement qui porterait le déficit.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 2 900€

Reprise quote-part de subvention d'investissement Wifi pour un montant de 2 900€

➤ Section tarifaire Dépendance :

DEPENDANCE	2020	2021	2022	2023	BP 2025
<b>Recettes</b>					
GI	288 081,89	298 687,93	321 094.88	330 990,39	355 772.86
GII	10 000,00	17 500,00	14 377.11	12 733.53	33 000.00
GIII	0,00	0,00	0.00	0.00	0.00
<b>Total</b>	<b>298 081,89</b>	<b>316 187,93</b>	<b>335 472.09</b>	<b>343 723.92</b>	<b>388 772.86</b>

Le forfait global dépendance à la charge du département est en augmentation de 3,17% par rapport à celui versé en 2024 du fait de la prise en compte de la réévaluation du point GIR départemental.

Le point GIR départemental a été réévalué et fixé à 7,57 €TTC au lieu de 7,48€TTC en 2024 soit une augmentation de 1.20%.

Réévaluation du GMP passant de 665,54 à 708,49.

L'activité retenue par l'autorité de tarification du conseil départemental est de 19 500 journées soit un taux d'occupation de 95,40%.

Groupe I : Produits de la tarification : 355 772,86€

Les produits de la tarification comprennent :

- La dotation globale prise en charge par le département : 214 062,46€
- La dotation tarif dépendance autres départements : 33 610,80€
- Participation des résidents : 108 099,60€

Conformément, au rapport budgétaire de la section tarifaire afférente à la dépendance 2025 du conseil départemental de Loir-et-Cher, le forfait global est inscrit pour 355 772,86€

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 33 000€

Ce groupe concerne les recettes en atténuation.

➤ Section tarifaire Soins :

SOIN	2020	2021	2022	2023	BP 2025
<b>Recettes</b>					
GI	886 432,37	918 022,97	750 943.63	969 346.37	965 032.60
GII	7 000,00	9 800,00	34 100.94	26 737.14	30 967,40
GIII	5 000.00	2 000,00	1 207.84	6 214.76	1 208.00
<b>Total</b>	<b>898 432,37</b>	<b>929 822,97</b>	<b>786 252.41</b>	<b>1 002 298.27</b>	<b>997 208.00</b>

Groupe I : Produits de la tarification : 965 032,60€

En application de l'article L.314-7 du CASF, le forfait global est fixé, à titre transitoire, à 965 032,60€ pour l'année 2025 dans l'attente de la dotation définitive.

Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation : 30 967,40€

Ce groupe concerne les recettes en atténuation.

Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables : 1 208€

Reprise de la quote-part de subvention pour lits médicalisés.

6.2. Les dépenses de fonctionnement par section tarifaire

- **Section tarifaire Hébergement** : couvre principalement les dépenses liées à l'eau, le gaz, l'électricité, l'animation etc... Les clés de répartition restent basées sur les m2 ou le nombre de résidents des établissements gérés par le CCAS (FAS Michèle Bouhours, FAM, EHPA OASIS).

HEBERGEMENT	2020	2021	2022	BT 2023	BP 2024
<b>Dépenses</b>					
GI	548 081,00	596 593,00	565 973.89	426 194.75	473 139.23
GII	639 304,00	802 945,00	771 093.07	1 176 623.21	1 068 850.00
GIII	100 080,00	89 970,00	66 015.87	71 054.38	69 042.00
<b>Total</b>	<b>1 287 465,00</b>	<b>1 489 508,00</b>	<b>1 403 082.83</b>	<b>1 673 872.34</b>	<b>1 611 031.23</b>

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 473 139,23

Ce groupe couvre principalement les dépenses liées à l'eau, le gaz, l'électricité, l'animation etc... Les clés de répartition restent basées sur les m2 ou le nombre de résidents des établissements gérés par le CCAS (FAS Michèle Bouhours, FAM, EHPA Oasis).

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 1 068 850€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 69 042€

Ce groupe concerne principalement :

- Les dotations aux amortissements : 21 742€
- Les assurances 36 000€
- Entretien et réparation : 8 800€

➤ Section tarifaire Dépendance :

DEPENDANCE	2020	2021	2022	2023	BP 2025
dépenses					
GI	24 313,00	27 240,00	23 767.64	38 616.59	23 990.00
GII	258 268,89	276 357,93	321 576.32	379 001.03	352 324.86
GIII	15 500,00	12 590,00	9 459.33	7 820.05	12 458.00
<b>Total</b>	<b>298 081,89</b>	<b>316 187,93</b>	<b>354 803.29</b>	<b>425 437.67</b>	<b>388 772.86</b>

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 23 990€

Ce groupe concerne :

- Les protections : 20 000€
- Petits matériels : 360€
- Blanchisserie : 3 630€

Dans la mesure où nous avons réceptionné le rapport tarifaire du Conseil Départemental, nous devons ajustés nos charges par rapport aux dotations allouées.

Nous constatons que les dotations ne sont pas suffisantes notamment pour couvrir les charges concernant les besoins en matière de protections, alèses. En 2024, les dépenses ont été de 34 233,94€.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 352 324,86€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

On peut constater que la dotation globale du Conseil départemental de 352 324,86€ ne couvre pas nos dépenses de personnels.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 12 458€

Ce groupe comprend les assurances ainsi que les dotations aux amortissements

➤ Section tarifaire Soins :

SOIN	2020	2021	2022	2023	BP 2025
Dépenses					
GI	39 133,19	42 530,00	18 930.14	23 087.67	22 520.00
GII	738 399,18	828 192,97	750 882.41	670 279.27	925 788.00
GIII	120 900,00	59 100,00	58 500.06	52 379.89	48 900.00
<b>Total</b>	<b>898 432,37</b>	<b>929 822,97</b>	<b>828 312.61</b>	<b>745 746.83</b>	<b>997 208.00</b>

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante : 22 520€

Ce groupe comprend :

- Produits pharmaceutiques : 19 020€
- Prestations de services : 3 500€

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel : 925 788€

Ce poste concerne la masse salariale brute chargée sans mesures nouvelles.

Groupe III – Dépenses afférentes à la structure : 48 900€

Ce groupe comprend :

- Location Matériel médical : 18 500€
- Entretien et réparation Matériel médical : 1 000€
- Maintenance Matériel médical : 5 400€
- Prime d'assurance : 19 000€
- Dotation aux amortissements : 5 000€

## 7. Résultat prévisionnel et capacité d'autofinancement

Le compte de résultat prévisionnel est présenté à l'équilibre malgré

Synthèse par section	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
Recettes/Dépenses	2 997 012,09€	1 611 031,23€	388 772,86€	997 208€
<b>Résultat prévisionnel</b>	<b>2 997 012,09€</b>	<b>1 611 031,23€</b>	<b>388 772,86€</b>	<b>997 208€</b>

Le tableau de passage du résultat prévisionnel à la CAF prévisionnelle fait apparaître une capacité d'autofinancement de 24 242€ soit 0.81% de la CAF par rapport aux produits.

## 8. Le tableau de financement prévisionnel 2025

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	361 285,47 €	330 972,00 €	24 242,00 €
	<b>Titre 1 - Augmentation des capitaux propres :</b>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	3 161,18 €	5 616,19 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	18 000,00 €	9 600,00 €	
	<b>Titre 2 - Augmentation des dettes financières :</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))			
166	Dépôts et cautionnements reçus (2)	46 628,48 €	30 523,84 €	35 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<b>Titre 3 - Autres ressources :</b>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	429 075,13 €	376 712,03 €	69 242,00 €
	<b>PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	3 808,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

Emplois		Réel 2023	Anticipé ou réel 2024 (1)	Exercice 2025
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<b>Titre 1 - Remboursement des dettes financières :</b>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))			
166	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	34 786,68 €	34 020,02 €	35 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<b>Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</b>			
20	Immobilisations incorporelles			2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	17 672,58 €	51 081,85 €	26 050,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	4 410,60 €		23 000,00 €
	- dont autres immobilisations corporelles	13 261,98 €	51 081,85 €	3 050,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<b>Titre 3 - Autres emplois :</b>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	52 458,27 €	85 101,87 €	63 050,00 €
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	376 616,86 €	291 610,16 €	0,00 €
	<b>TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	429 075,13 €	376 712,03 €	63 050,00 €

L'EPDR 2025 anticipe un prélèvement sur fonds de roulement de 3 808€.

**6. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) La Clairière des Coutis - Affectation des résultats - Etat de réalisation des recettes et des dépenses 2023 (ERRD) par le Conseil départemental de Loir-et-Cher**

Délibération n° CCD20250331-06	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSÉ :**

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a examiné l'état de réalisation des recettes et des dépenses (ERRD) pour l'année 2023.

Les résultats présentés en délibération n° CCD20240416-06 du 16 avril 2024 sont :

	Section fonctionnement			
	Hébergement	Dépendance	Soin	Globale
<b>Exercice 2023</b>				
Recettes (a)	1 827 542,67 €	343 723,92 €	1 002 298,27 €	3 173 564,86 €
Dépenses (b)	1 673 872,34 €	425 437,67 €	745 746,83 €	2 845 056,84 €
<b>Résultat de l'exercice © (a-b)</b>	<b>153 670,33 €</b>	<b>-81 713,75 €</b>	<b>256 551,44 €</b>	<b>328 508,02 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé à affecter ( A-B+C)</b>	<b>153 670,33 €</b>	<b>-81 713,75 €</b>	<b>256 551,44 €</b>	<b>328 508,02 €</b>

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a statué sur le résultat excédentaire dépendance-soins de + 174 837,69 euros. Il a affecté ce résultat en report à nouveau excédentaire (compte 110) conformément à la délibération n° CCD20240416-06 du conseil d'administration du 16 avril 2024.

Toutefois, ce résultat 2023, cumulé au report à nouveau excédentaire constitué en 2022 soit 169 534,26 euros conformément à la délibération n° CCD20241015-10 du 15 octobre 2024 devrait être présenté par l'établissement afin d'affecter en report à nouveau (compte 110) le montant de 344 371,95 euros.

Il convient de présenter une nouvelle délibération dans ce sens.

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher informe le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme que le résultat excédentaire 2023 de la section hébergement s'élève à 153 670,33 euros. Celui-ci, cumulé au report à nouveau déficitaire constitué en 2022 de - 93 488,60 euros devrait être présenté par l'établissement en affectation pour un montant total de 60 181,52 euros.

**VISA :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat cumulé 2023 émis par le Conseil départemental de Loir-et-Cher :
  - résultat excédentaire de 344 371,95 euros des sections dépendance et soin en report à nouveau excédentaire (compte 110) au lieu de 174 837,69 euros.
- d'affecter le résultat excédentaire cumulé 2023 de 60 181,52 euros de la section hébergement en report à nouveau excédentaire (compte 110) au lieu de 153 670,33 euros ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**

REÇU AU CCAS LE  
26 NOV. 2024  
SOUS LE N°



Accusé de réception en préfecture  
041-204100504-20250331-CCD20250331-06A-CC  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

**Scie Attributaire :**

Copie :

SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE  
PERSONNES ÂGÉES, PERSONNES HANDICAPÉES

Blois, le 19 NOV. 2024

Cité administrative  
Porte D  
34 avenue du Maréchal Maunoury  
41000 Blois

Madame Amélie BOISSEAU  
Directrice  
EHPAD "La Clairière des Coutis"  
37 avenue Georges Clémenceau  
41100 VENDÔME

*Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
Fermeture des services et de l'accueil  
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau  
Tél : 02 45 50 47 97  
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41

**OBJET : Examen ERRD 2023**

Madame la Directrice,

Par dépôt sur la plateforme CNSA le 11 juillet 2024, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) de EHPAD "La Clairière des Coutis" pour l'exercice 2023. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

#### **A. ANALYSE DE L'ERRD**

Cette analyse du périmètre de l'ERRD est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410003875
- Nombre de places autorisées : 56
- Convention tripartite : 16 septembre 2014

#### **B. ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES SECTIONS HEBERGEMENT ET DEPENDANCE**

Population :

Nombre d'entrées dans l'année : 26

Nombre de sorties dans l'année : 20

Au 31 décembre 2023, l'établissement comptait 55 résidents.  
Il est à noter que l'annexe activité présente 50 résidents.

La moyenne d'âge est de 89 ans (88 ans pour les hommes et 89 ans pour les femmes).

Origine géographique

Département	Autres départements	Total
49	6	55

Au 31 décembre, 55 résidents étaient présents dans l'EHPAD.  
5 résidents bénéficiant de l'aide sociale ont été accueillis en 2023.

	ERRD 2021	ERRD 2022	ERRD 2023	Moyenne
Nombre de résidents extérieurs	5	6	6	6

Budget retenu 2023 : 4 résidents (4 en 2022)

**1. Activité :**

- GIR Moyen Pondéré retenu au budget alloué : 665,54
- GIR Moyen Pondéré constaté au 31 décembre 2023 : 598,00

GMP constaté	ERRD 2023	ERRD 2022	ERRD 2021
	598,00	625,00	632,50

Le GMP a été validé par le médecin du conseil départemental le 22/07/2015 et s'élève à 665,54.

Dépendance 2023	Nombre de résidents		Évolution Budget retenu /ERRD	Nombre de journées		Écart activité Budget retenu /ERRD
	Budget retenu	ERRD		Budget retenu	ERRD	
GIR I	4	4	0	1 408	1 523	115
GIR II	22	14	-8	7 743	5 283	-2 460
GIR III	12	8	-4	4 224	2 884	-1 340
GIR IV	15	20	5	5 279	7 352	2 073
GIR V	2	1	-1	704	365	- 339
GIR VI	1	3	2	352	1 109	757
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>50</b>	<b>-6</b>	<b>19 710</b>	<b>18 516</b>	<b>-1 194</b>

L'activité est en baisse de -1 194 journées par rapport à l'ERRD 2023, avec un taux d'activité de 93,94 % et un taux d'occupation de 90,59 % (en 2022, le taux d'occupation s'élevait à 86,54 %).

Conformément aux éléments retenus au budget alloué 2023, aucun résident de moins de 60 ans n'a été présent au cours de l'exercice.

2. Dépenses :

Les écarts entre l'EPRD et l'ERRD s'expliquent comme suit :

Dépendance	EPRD 2023	ERRD 2023	Dépenses refusées	écart	Taux de réalisation
Groupe 1	26 340,00 €	38 616,59 €	0,00 €	12 276,59 €	47 %
Groupe 2	299 713,00 €	379 001,03 €	0,00 €	79 288,03 €	26 %
Groupe 3	11 670,00 €	7 820,05 €	0,00 €	-3 849,95 €	-33 %
Total des dépenses	337 723,00 €	425 437,67 €	0,00 €	87 714,67 €	26 %

Globalement, les charges constatées sont supérieures à celles prévues à l'EPRD.

En effet, L'EHPAD indique que cette année a été marquée par des entrées de plus en plus tardives. Celles-ci ont pour conséquence une dépendance accrue des résidents.

Ainsi, au groupe 1, on constate 47 % de dépenses supplémentaires par rapport au prévisionnel, essentiellement liées à la hausse de consommation de protections et couchés.

Au groupe 2, les dépenses sont également plus importantes (+26 %) du fait à un recours au personnel intérimaire de remplacement.

Le groupe 3, quant à lui réalise des économies (-33 % de dépenses).

Chapitres 63-64 : Personnel

- Effectifs et ratio d'encadrement

Postes / ETP	EPRD 2023	ERRD 2023	Écart
Global	34,70	42,22	7,52
Ratio d'encadrement	0,62	0,75	

- Effectifs et répartition proposée :

Postes	EPRD 2023	ERRD 2023	Écart
Direction, administration	1,60	2,72	1,12
Services généraux	5,30	0,00	-5,3
Animation	1,00	1,00	0,0
ASH	12,40	23,20	10,8
AS – AMP – AES	10,00	11,50	1,5
Psychologue	0,40	0,40	0,0
Infirmière	3,60	3,00	-0,6
Autres aux. Médicaux	0,00	0,00	0,0
Pharmacien, préparateur	0,00	0,00	0,0
Médecins	0,40	0,40	0,0

L'EHPAD a transmis des données concernant l'ensemble du personnel des établissements du CCAS ne permettant pas de faire une analyse de la hausse des ETP réalisés par rapport à l'EPRD prévisionnel. Cependant, celui-ci indique un fort recours au personnel intérimaire afin de pallier à l'absence de professionnels.

L'absentéisme

Les données transmises par l'EHPAD concernent l'ensemble des professionnels du CCAS et sont par conséquent non exploitables en comparaison à celles transmises les années précédentes.

**3. Recettes :**

Pour mémoire, le budget alloué en 2023 par le conseil départemental s'élève à 337 723 €.

Tarification	Dotation Globale afférente à la dépendance		Réalisation ERRD 2023/BP 2023
	Autorisée BP 2023	Constatées ERRD 2023	
Participation GIR5/6	107 598,40 €	89 158,08 €	-17,14 %
Participation résidents extérieurs	27 934,20 €	39 560,91 €	41,62 %
Forfait global département 41	202 190,40 €	202 190,40 €	---- %
Recettes complémentaires	0 €	12 814,53 €	---- %
<b>Total</b>	<b>337 723,00 €</b>	<b>343 723,92 €</b>	<b>1,78 %</b>

Les produits ont été encaissés à hauteur de +1,78 % par rapport au budget prévisionnel 2023 soit +6 000,92 € malgré un taux d'activité peu élevé.

Pour mémoire, les recettes complémentaires correspondent à des remboursements d'indemnités journalières (12 778,58 €) et des mandats annulés (35,95 €).

**4. Résultats de l'exercice 2023 :**

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
- En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
  - A un compte de report à nouveau ;
  - Au financement de mesures d'investissement ;
  - A un compte de réserve de compensation ;
  - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
  - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité ;
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
- Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
  - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
  - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

	Hébergement	Dépendance	Soins	GLOBAL
Dépenses	1 673 872,34 €	425 437,67 €	745 746,83 €	2 845 056,84 €
Recettes	1 827 542,46 €	343 723,92 €	1 002 298,27 €	3 173 564,86 €
<b>TOTAL</b>	<b>153 670,12 €</b>	<b>-81 713,75 €</b>	<b>256 551,44 €</b>	<b>328 508,02 €</b>

La dépendance réalise un résultat propre déficitaire de -81 713,75 €.

La section soins fait apparaître un résultat excédentaire de 256 551,44 € (sous réserve de validation de l'ARS).

Total du résultat cumulé dépendance-soins : 174 837,69 €.

Pour mémoire, le résultat 2023 excédentaire de la section hébergement s'élève à 153 670,12 €.

	compte	Soin et dépendance	Hébergement	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6- classe 7	Excédent	174 837,69 €	153 670,12 €	328 508,02 €
	Déficit			
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	110 ou 119	169 534,26 €	-93 488,60 €	76 045,66 €
<b>Résultat administratif</b>		<b>344 371,95 €</b>	<b>60 181,52 €</b>	<b>404 553,68 €</b>
Affectation en report à nouveau	110 ou 119 : Report à nouveau	344 371,95 €		
Affectation en réserves	10682 : Réserves affectées à l'investissement 10685 : Excédents affectés à la couverture du BFR (réserve de trésorerie) 10686 : Réserves de compensation des déficits 10687 : Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement			

Le résultat administratif 2023 excédentaire dépendance-soins d'un montant de +174 837,69 € est affecté en report à nouveau excédentaire (compte 110) conformément à la délibération n°CCD20240416-06 du conseil d'administration du 16 avril 2024.

Toutefois, ce résultat 2023, cumulé au report à nouveau excédentaire constitué en 2022 (169 534,26 €) devrait être présenté par l'établissement afin d'affecter en report à nouveau (compte 110) le montant de 344 371,95 €.

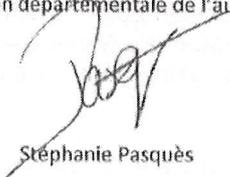
Il conviendra de présenter une nouvelle délibération, en ce sens, au conseil d'administration du CCAS de Vendôme.

Accusé de réception en préfecture  
041264100504-20250331-CCD20250331-06A-CC  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Pour information, le résultat excédentaire 2023 de la section hébergement s'élève à 153 670,12 €. Celui-ci, cumulé au report à nouveau déficitaire constitué en 2022 (-93 488,60 €) devrait être présenté par l'établissement en affectation pour un montant total de 60 181,52 €.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très distinguées.

La directrice adjointe  
de la maison départementale de l'autonomie,



Stéphanie Pasquès

La chargée de tarification,



Virginie Caqueret-Griseau

**7. STRATEGIE FINANCIERE : Etablissement d'accueil médicalisé (EAM) - Affectation des résultats 2023 du compte administratif par le Conseil départemental de Loir-et-Cher**

Délibération n° CCD20250331-07	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSÉ :**

Le Conseil départemental de Loir-et-Cher a examiné le compte administratif 2023. L'établissement présente, conformément à la délibération n° CCD20240416-13 du 16 avril 2024, un résultat excédentaire cumulé 2023 d'un montant de 46 160,40 euros qu'il propose d'affecter en report à nouveau N+1.

Cependant, conformément au rapport du compte administratif 2022 transmis le 17 mai 2024, le report à nouveau de 2022 s'élevait à + 61 050,07 euros et le résultat excédentaire de 2023 d'un montant de 21 931,39 euros qui doit être cumulé au report à nouveau de 2022, soit un total excédentaire cumulé de + 82 981,46 euros.

En conséquence, une nouvelle délibération doit être prise par le conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme afin d'affecter le résultat excédentaire cumulé 2023 d'un montant de + 82 981,46 euros (sous réserve de validation de l'ARS) en report à nouveau N+1.

	Section d'investissement	Section fonctionnement		
		Hébergement	Soin	Globale
Résultat de clôture cumulé 2022 (A)	112 024,79 €	68 855,43 €	2 194,64 €	61 050,07 €
<b>Exercice 2023</b>				
Recettes (a)	20 289,23 €	233 165,38 €	154 667,48 €	387 832,86 €
Dépenses (b)	3 279,92 €	203 157,97 €	162 743,50 €	365 901,47 €
<b>Résultat de l'exercice (D) (a-b)</b>	<b>17 009,31 €</b>	<b>30 007,41 €</b>	<b>-8 076,02 €</b>	<b>21 931,39 €</b>
<b>Résultat de clôture cumulé à affecter ( A-B-C+D)</b>	<b>129 034,10 €</b>	<b>30 007,41 €</b>	<b>-8 076,02 €</b>	<b>82 981,46 €</b>
<i>dont provisions constatées fin 2023</i>	<i>83 003,07 €</i>			

**VISA :**

Vu le code général des collectivités territoriales.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver l'affectation du résultat émis par le Conseil départemental de Loir-et-Cher :
  - o Compte 110 : report à nouveau : + 82 981,46 euros à incorporer au budget prévisionnel 2024
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**



Accusé de réception en préfecture  
041-264100604-20250331-CCD20250331-07A-CC  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

**SERVICE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE PERSONNES ÂGÉES,  
PERSONNES HANDICAPÉES**

Blois, le **16 DEC. 2024**

Cité administrative  
Porte D  
34 avenue du Maréchal Maunoury  
41000 Blois

Madame Amélie BOISSEAU  
Directrice  
C.C.A.S. de Vendôme - EAM  
37 avenue Georges Clémenceau  
BP 20107  
41100 VENDÔME

*Bureaux ouverts au public  
du lundi au vendredi  
de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h  
Fermeture des services et de l'accueil  
téléphonique le mardi matin*

Affaire suivie par Virginie Caqueret-Griseau  
Tél : 02 45 50 47 97  
Courriel : virginie.caqueret-griseau@departement41.fr



**OBJET : Examen CA 2023**

Madame la Directrice,

Par dépôt sur la plateforme CNSA le 29 avril 2024, vous avez fait parvenir l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD) de l'EAM du C.C.A.S. de Vendôme pour l'exercice 2023. Ces documents ont été examinés en tenant compte des dispositions des articles R314-232 à R314-244 du Code de l'action sociale et des familles (CASF).

J'ai l'honneur de vous informer des observations relatives à cet exercice.

#### **A. ANALYSE DU CA**

Cette analyse du périmètre du CA est réalisée sur la base des éléments déclaratifs transmis par l'établissement.

- FINESS N°410009088
- Nombre de places autorisées : 5
- Éléments déposés sur la plate-forme CNSA le 29 avril 2024.

**2. Dépenses :**

Les écarts entre le budget autorisé et son exécution par section s'expliquent comme suit :

Hébergement	BP 2023	CA 2023	Dépenses refusées	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	78 781,90 €	56 841,18 €	0,00 €	-21 940,72 €	- 27,85 %
Groupe 2	137 197,05 €	133 337 €	0,00 €	-3 860,05 €	- 2,81 %
Groupe 3	13 487,12 €	12 979,79 €	0,00 €	-507,33 €	- 3,76 %
Total des dépenses	229 466,07 €	203 157,97 €	0,00 €	-26 308,10 €	- 11,46 %

Au global, les dépenses hébergement constatées s'élèvent à 203 157,97 € pour un budget alloué de 229 466,07 € soit une économie réalisée de - 11,46 %.

Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante

Les dépenses afférentes à l'exploitation courante réalisées représentent - 27,85 % du budget alloué.

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses afférentes au personnel sont inférieures de - 2,81 % par rapport au budget alloué.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure sont inférieures de - 3,76 % par rapport au budget alloué.

Chapitres 63-64 : Personnel

- Effectifs et ratio d'encadrement

Postes / ETP	BP 2023	CA 2023
Global	3,15	8,20
Ratio d'encadrement	0,63	1,64

- Effectifs et répartition proposée :

Postes	BP 2023	CA 2023
Direction, encadrement	0,05	0,10
Administration, gestion	0,05	0,00
Services généraux	0,25	1,05
Restauration	0,00	0,00
Socio-éducatif	2,30	4,10
Paramédical	0,00	2,80
Médical	0,00	0,05
Psychologue	0,00	0,10
Autres	0,50	0,00

L'écart est lié au fait que les ETP prévus au BP 2023 ne concernent que l'hébergement et ceux réalisés au CA 2023 comprennent l'hébergement et le soin.

L'absentéisme

Pas de données sur l'absentéisme en 2023.

Chapitres 65/66/68

	BP 2023	CA 2023	Dépenses refusées	Écart CA/BP	Evol CA/BP
Compte 655	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 66	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	- %
Compte 681	6 410,00 €	7 199,52 €	0,00 €	789,52 €	12,32 %
Total	6 410,00 €	7 199,52 €	0,00 €	789,52 €	12,32 %

**3. Recettes :**

Hébergement	BP 2023	CA 2023	Écart BP / CA	Taux de réalisation
Groupe 1	224 466,07 €	230 232,75 €	5 786,68 €	2,58 %
Groupe 2	2 100,00 €	73,87 €	- 2 026,13 €	- 96,48 %
Groupe 3	2 900,00 €	2 858,76 €	- 41,24 €	- 1,42 %
Total des recettes	229 466,07 €	233 165,38 €	3 719,31 €	- 1,62 %

Pour mémoire, la notification des ressources pour l'exercice 2023 s'est élevée à 229 466,07 €.

En 2023, l'EAM a réalisé 3 719,31 € de recettes supplémentaires.

Celles-ci découlent principalement des 22 journées de plus que prévues.

La reprise de provision au titre des surcoûts de loyer de 1 900 € est bien réalisée.

	Résultat administratif 2023 Hébergement
Dépenses	203 157,97 €
Recettes	233 165,38 €
Résultat administratif	30 007,41 €

Le résultat administratif 2023 de la section hébergement s'élève à + 30 007,41 €.

Le résultat soin 2023 étant présenté à - 8 076,02 € (sous réserve de validation de l'ARS), le résultat cumulé hébergement et soin 2023 s'élève à + 21 931,39 €.

**4. Affectation des résultats :**

L'article R314-234 du CASF indique les modalités et les règles d'affectation du résultat par le gestionnaire.

- L'excédent d'exploitation est affecté :
  - En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
  - A un compte de report à nouveau ;
  - Au financement de mesures d'investissement ;
  - A un compte de réserve de compensation ;
  - A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite du BFR, tel que défini au III de l'article R314-48 ;
  - A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité.
- Le déficit de chacun des comptes de résultat est :
  - Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
  - Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat ;
  - Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat.

Détermination :

Résultat 2023 section hébergement :	+ 30 007,41 €
Résultat 2023 section soins :	- 8 076,02 € (sous réserve de validation de l'ARS)
Report à nouveau 2022 :	+ 61 050,07 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>+ 82 981,46 €</b>

	Compte		Total
	Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	120 ou 129	Excédent Déficit

**Reports à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	Description	Montant
	110 Report à nouveau (solde créditeur)	61 050,07 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	€

**RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)**

	<b>Résultat administratif</b>	<b>82 981,46 €</b>
--	-------------------------------	--------------------

L'affectation du résultat est mise en attente de la décision de l'ARS concernant la section Soins.

## Affectation du résultat administratif

	X	F
<b>Affectations en report à nouveau</b>	110 Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €
	111 Excédent affecté au financement des mesures d'exploitation non reconductibles	0,00 €
	119 Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €
	Dépenses provisionnées pour CP (115922)	0,00 €
	1161 <sup>(2)</sup> Amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €
	1163 <sup>(2)(3)</sup> Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3 <sup>e</sup> de l'article R 314-45	0,00 €
<b>Affectation en réserves</b>	10682 Excédents affectés à l'investissement	0,00 €
	10685 Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
	10686 <sup>(4)</sup> Réserves de compensation des déficits	0,00 €
	10687 Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €

(1) Notamment, en application des articles R. 314-106 (dotations globales de financement) et R. 314-113 (prix de journée) du CASP

(2) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses non opposables aux tiers financeurs) - Compte 116 : Dépenses non opposables aux tiers financeurs (affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée)

(3) Dont provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales afférentes relevant de l'article R. 314-26 du CASP (9°)

(4) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

- **Dépenses refusées :**

Après étude du compte administratif, il n'est pas relevé de dépenses refusées au titre de l'exercice 2023.

L'établissement présente, conformément à la délibération n°CCD20240416-13 du 16 avril 2024, un résultat excédentaire 2023 d'un montant de 46 160,40 € qu'il propose d'affecter en report à nouveau N+1.

Cependant, conformément au rapport du compte administratif 2022 transmis le 17 mai 2024, le report à nouveau de 2022 s'élevait à + 61 050,07 €.

Ainsi, le résultat administratif excédentaire 2023 d'un montant de + 21 931,39 € doit être cumulé au report à nouveau de 2022, soit un total excédentaire de + 82 981,46 €.

Accusé de réception en préfecture  
041-204100204-20250331-CCAS0250331-07A-CC  
Date de télétransmission : 07/04/2025  
Date de réception préfecture : 07/04/2025

Après étude du compte administratif 2023, l'établissement n'a pas comptabilisé le report à nouveau de 2022 comme présenté dans le rapport transmis par le conseil départemental le 17 mai 2024, soit + 61 050,07 €.

En conséquence, une nouvelle délibération devra être prise par le conseil d'administration du CCAS de Vendôme afin d'affecter le résultat excédentaire 2023 d'un montant de + 82 981,46 € (sous réserve de validation de l'ARS) en :

- report à nouveau N+1 (+ 82 981,46 €).

Pour mémoire, le solde de la réserve de compensation des déficits s'élève à 100 773,75 €.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations très distinguées.

La directrice adjointe  
de la maison départementale de l'autonomie,

  
Stéphanie Pasquès

Le chargé de tarification,

  
Virginie Caqueret-Griseau

**8. STRATEGIE FINANCIERE : Centre communal d'action sociale (CCAS) - Subvention 2025 à l'Amicale territoriale vendômoise**

Délibération n° CCD20250331-08	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSE :**

La ville de Vendôme a confié le soutien et le suivi des associations au Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme.

A ce titre, tout au long de l'année, le CCAS accompagne de nombreuses associations qui interviennent sur le territoire pour accompagner les personnes en difficultés sociales ou vulnérables.

Ce soutien se traduit par un accompagnement en logistique lors de manifestations, en mise à disposition de salles ou de bureaux, en animation de réseaux, en conseils divers mais aussi en soutien financier.

Chaque année au moment du vote du budget principal du CCAS, il est procédé à l'analyse des demandes faites par les associations quant à une aide financière du CCAS pour leur fonctionnement.

C'est pourquoi vous trouverez ci-dessous la demande déposée ainsi que la fiche synthétique correspondante.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention à l'Amicale territoriale vendômoise. Pour mémoire, le budget du CCAS a été établi, sur la base d'une reconduction à hauteur de l'an passé et que la règle fixée pour les autres services gestionnaires dans l'aide aux associations est la reconduction à l'identique de l'an passé sauf raisons exceptionnelles justifiant un soutien particulier.

Titre de l'association ou de la structure		Subvention 2020	Subvention 2021	Subvention 2022	Subvention 2023	Subvention 2024	Demande 2025	Proposition de la commission	Vote du Conseil CA du 31/03/2025
RH	Amicale Territoriale Vendômoise	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	
	Sous total Ressources humaines	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	1 466,67 €	0,00 €
<b>Total subventions aux associations</b>		<b>1 466,67 €</b>							

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'attribuer la subvention à l'Amicale vendômoise territoriale pour l'année 2025 ;
- d'autoriser le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**

**9. TARIFS : STRATEGIE FINANCIERE : Thés dansants - Tarifs des consommations à compter du 1er avril 2025**

Délibération n° CCD20250331-09	Nombre de membres au moment du vote :				Résultat du vote :		
	En exercice : 29	Présents : 6	Pouvoirs : 2	Votants : 8	Pour : 8	Contre : 0	Abstention : 0

Yolande MORALI, Vice-présidente, donne lecture du rapport suivant :

**EXPOSE :**

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vendôme organise, chaque année, plusieurs thés dansants.

Les thés dansants sont ouverts à tous les aînés, désireux de se réunir autour d'un orchestre qui propose des bals dansants.

Il est demandé un prix d'entrée aux participants, permettant de couvrir une partie des frais engagés ainsi que de bénéficier d'une pâtisserie avec mise à disposition d'une bouteille d'eau minérale pour six personnes.

A cela, s'ajoute un service de vente de boissons dont il convient de définir les tarifs par délibération :

- bouteille de pétillant : 12 euros ;
- verre de pétillant : 2 euros ;
- bouteille de cidre : 5 euros ;
- verre de cidre : 1,5 euros ;
- bouteille de vin rosé : 8 euros ;
- verre de vin rosé : 1,5 euros ;
- petite bouteille d'eau : 1 euro ;
- grande bouteille d'eau : 2 euros ;
- canette de boissons gazeuses : 2 euros.

**VISAS :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de l'action sociale et des familles.

**PROPOSITION :**

Il vous est proposé :

- d'approuver les tarifs indiqués ci-dessus, applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- d'autoriser le président ou la vice-présidente à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**DÉCISION :**

Conformément au Code de l'action sociale et des familles, notamment son article R. 123-20 qui dispose que le conseil d'administration règle par ses délibérations les affaires du Centre communal d'action sociale,  
cet exposé entendu,  
après en avoir délibéré,

**Le conseil d'administration, à l'unanimité des votants, ADOPTE la délibération présentée.**

Le secrétaire de séance,	La Vice-présidente,
	
Stéphanie ROUX-BRINDEAU	Yolande MORALI

Fin de la séance à 19h30.